

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

4 décembre 2008

L'APCM salue la prise en compte de mesures adaptées au soutien de l'activité des entreprises artisanales dans le plan de relance présenté par le président de la République et souhaite qu'elles soient complétées, dans le cadre du PLFR pour 2008, par la suspension du privilège du Trésor et la création d'un patrimoine d'affectation pour les entrepreneurs indépendants.

L'APCM considère que la relance par les investissements et les grands projets de l'Etat rejaillira sur l'activité économique, notamment des très nombreuses entreprises artisanales qui pourront bénéficier de ces marchés. Les opérations de rénovation du patrimoine et de réhabilitation de l'habitat dégradé profiteront directement à l'activité des entreprises artisanales. Ces mesures seront renforcées par l'allégement des procédures de marchés publics.

Les mesures annoncées en matière de trésorerie vont donner aux entreprises artisanales une bouffée d'oxygène. La mensualisation par l'Etat des remboursements de la TVA aura un impact très favorable sur la trésorerie des entreprises, ainsi que le remboursement anticipé en 2009 des reports en arrière de déficits d'impôt sur les sociétés.

L'APCM souligne tout particulièrement le renforcement de la capacité d'intervention de la SIAGI (Société de cautionnement mutuel de l'artisanat) au moyen d'un soutien direct de 25 millions d'euros de fonds propres.

Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, qui a mis en place un dispositif en lien avec le Médiateur du crédit pour accompagner les entreprises artisanales susceptibles de connaître des difficultés de trésorerie, se mobilise pour faire bénéficier le plus grand nombre des 920 000 entreprises artisanales de ces mesures de soutien.

Contact

Elisabeth de Dieuleveult

01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00

dieuleveult@apcm.fr